

Pour la RCEA ou en sommes nous ? La portion Ciry - Chalon est GRATUITE pour tous pour l'instant, contrairement aux dires des oiseaux de mauvaises augures. Le 23 mars 2009 à Paray, dans le projet présenté par Monsieur Dominique Bussereau, secrétaire d'état chargé des transports, l'Etat est prêt à investir 350 millions d'euros qui s'ajoutent aux montants des programmes de développement et de Modernisation d'itinéraires (PDMI), dont 200 millions pour le tronçon Blanzay-rond point Jeanne Rose, sans demander de contributions aux collectivités locales. La section Ciry – Chalon, la plus urbanisée, restera gratuite pour tous pour l'instant. Pour la partie Ciry-Montmarault et Macon-Paray, pour éviter un transit trop important de camions étrangers sur la branche nord et sud de la RCEA, et pour préserver notre environnement un péage pour les camions de plus de 12 tonnes pourrait être prélevé exclusivement par un système électronique de péage par exemple par GPS ou GSM (voir ci-dessous). Ces systèmes existent en Allemagne, Autriche, Tchéquie et sont en expérimentation sur l'A31 en Alsace **Nous pourrions proposer l'introduction du péage sur les routes nationales à deux fois deux voies seulement pour les véhicules de plus de 12 tonnes. En Allemagne, les péages pour poids-lourds sont étendus aux routes nationales à 4 voies en 2011.**

Les péages pour poids-lourds de plus de 12 tonnes, en vigueur en Allemagne sur les autoroutes depuis 2005, doivent être étendus aux routes nationales à quatre voies en 2011, a décidé mercredi 15/12/2010 le gouvernement allemand en conseil des ministres : «Notre objectif est une entrée en vigueur à la mi-2011». Les recettes, attribuées au budget du ministère du Transport, seront affectées à l'amélioration des infrastructures.

L'an dernier en Allemagne, les péages pour poids-lourds sur autoroute, qui se présentent sous la forme d'un boîtier installé dans les véhicules, ont rapporté 4,4 milliards d'euros. Grâce à cette extension, environ 100 millions d'euros supplémentaires iront dans les caisses de l'Etat fédéral, selon des estimations du gouvernement.

Les conducteurs de voitures particulières n'ont en revanche pas à payer de péages en Allemagne. Cela veut dire que si nous nous alignons sur l'exemple allemand, les particuliers et les transporteurs-livreurs qui sont les plus nombreux dans le transport routier intérieur au département (cabotage), ne seraient pas concernés par l'institution du péage sur la RCEA en Saône et Loire et dans l'Allier, bien sur si le gouvernement et le parlement ont la volonté de légiférer dans le même sens que l'Allemagne. **Voilà ma proposition, RCEA = route nationale à deux fois 2 voies avec péages pour les camions de plus de 12 tonnes, ce qui permet d'accélérer le financement de la mise à deux fois deux voies pour tout d'abord améliorer la sécurité et faciliter le développement économique. Bien entendu les itinéraires alternatifs par exemple la levée du canal seraient interdits au plus de 12 tonnes.**

C'est possible en Allemagne pourquoi pas en France. Si concession autoroutière les itinéraires de substitution sont obligatoires et demanderaient de gros investissements au département de Saône et Loire et de l'Allier qui se répercuteraient sur la fiscalité départementale, et la justice fiscale et sociale seraient mise à mal. De plus des recours à cette concession seraient déposés devant la justice car les itinéraires de substitutions ne respectent pas la légalité en la matière.

Joël Flamand
Conseiller Communautaire CCM
Conseiller municipal de Montceau